



COMMUNE DE FURIANI

La Commune de Furiani dotée d'un PLU révisé en date du 02/07/2020 engage une procédure de modification n°1 ayant pour objet le renforcement de la production de logements sociaux à Paternu, en vue de répondre à des impératifs réglementaires notamment en matière de mixité sociale, et du cadre de vie.

Le conseil municipal ayant délibéré en ce sens et ayant fixé les modalités de la concertation du publique le 13/10/2023, la Commune procède à la mise à disposition du dossier de modification n°1 au public du 08 au 22 juillet 2024 inclus en mairie aux heures et jours d'ouverture habituels, sur le site de la mairie www.mairie-furiani.corsica